République française

Département de l'AIN

Commune de HAUT VALROMEY

Séance du mardi 15 mars 2022

Membres	Date de la convocation: 10/03/2022
en exercice : 19	L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
Présents: 15	réunie en session ordinaire, dans la salle communale, à 20 heures 00 sous la présidence de
Votants: 16	Bernard ANCIAN, maire.
- pour : 16	Présents: Bernard ANCIAN, Daniel BAILLY, Jean-Marc BERNE, Vanessa BERNE, Gérard
- contre : 0	BERTHET, Norbert CHAREYRON, Nathalie GALLET, Nathalie GERBER, Nicolas GUDIN, André
Absentions: 0	MARTINOD, Stéphane MORGANTE, Tanguy PERRET, Jean ROCHE, Renaud TROCCON, Abel VUAILLAT
	Représentés: Coralie CHAPELAND
	Excusés: Laetitia CHARPY, Nelly MARÉCHAL
	Absents: Bernard PERRET
	Secrétaire de séance : Nathalie GALLET

Objet: Modification du règlement de la pêche sur l'étang des Alliettes - DE 2022 023

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement a été établi concernant la gestion de la pêche sur l'étang des Alliettes. Il précise qu'il convient de le modifier en précisant que la pêche dite à l'appât avec bateaux amorceurs télécommandés, que les barbecues en dehors des emplacements réservés à cet effet seront interdits, que les déchets liés aux pique-niques ou toute autre forme de déchets doivent être évacués par les utilisateurs du site.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose au conseil d'actualiser le règlement de la pêche sur l'étang des Alliettes en précisant ces trois interdictions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE le nouveau règlement de la pêche sur l'étang des Alliettes annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibèré les jour, mois et an que dessus. Le Maire, Bernard ANCIAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le 32/2/2022 et publié ou notifié le 32/2/2022



RF SOUS PREFECTURE DE BELLEY

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2022
001-200053676-20220315-DE_2022_023-DE